

Combien ça coûte ?

Le service est entièrement pris en charge par la caisse d'assurance maladie de l'assuré social.

Où se renseigner ?

Mme Valérie JACQUEMMOZ,
infirmière coordinatrice

➤ Du lundi au jeudi, de 8h30 à 16h30 :

04.79.20.75.26

➤ Standard de l'hôpital :

04.79.05.22.33

Hôpital
de **M**odane

Service de soins
infirmiers à domicile
SSIAD

110 rue du pré de Pâques

73500 MODANE

04.79.20.75.26

Présentation du service

Ce service fonctionne sur les cantons de Modane et Lanslebourg et a une capacité de 28 places et 5 places pour personnes handicapées vieillissantes.

Depuis juillet 2012, une équipe spécialisée Alzheimer (ESA) est rattachée à ce service.

L'hôpital de Modane assure la gestion du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Qui peut prétendre à ce service ?

- Les personnes âgées de plus de 60 ans.
- Les personnes de moins de 60 ans présentant un handicap ou pouvant justifier d'une maladie invalidante.

En quoi consiste ce service ?

Le SSIAD de l'hôpital de Modane met à disposition des personnes qu'il prend en charge du personnel qualifié :

➤ *Des aides soignantes :*

Pour apporter une aide spécifique pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne, à l'exclusion des interventions du type de celles qu'apporte l'aide-ménagère.

➤ *Des infirmiers libéraux :*

Pour dispenser tous les soins infirmiers qui ont été prescrits par le médecin.

Le choix de ces infirmiers (cabinets d'infirmiers libéraux de Modane, Fourneaux ou Lanslebourg) appartient aux personnes accompagnées.

➤ *Une infirmière coordinatrice :*

Pour faire le lien entre le patient, son médecin traitant et les différents intervenants extérieurs.

Elle est responsable du service et peut rendre visite au patient chaque fois que cela est nécessaire. Elle est joignable par téléphone.

Quand fonctionne le service ?

Le service fonctionne 7 jours sur 7, y compris les jours fériés.

Les interventions des aides-soignants et des infirmiers peuvent se faire aussi bien le matin que le soir.

L'heure de passage est fonction du lieu de résidence du patient, de la quantité de soins à réaliser et des priorités de soins.